

# RÈGLEMENT

## CONCOURS DES P'TITS PÂTISSIERS

### Objet :

La Ville d'Épernay, dont le siège social est situé au 7 bis, avenue de Champagne à Épernay, organise le concours des « P'tits Pâtisseries », en partenariat avec l'association des Métiers de Bouche d'Épernay.

Ce concours à destination des enfants se déroulera dans le cadre des Habits de Lumière, festivités mettant à l'honneur le patrimoine sparnacien et l'art de vivre à la champenoise, qui auront lieu les 9, 10 et 11 décembre 2022.

### Modalités d'inscription :

Le concours est ouvert à tout enfant de 8 à 12 ans scolarisé à Épernay.

Les enfants souhaitant participer doivent s'inscrire via le dossier remis par les référents périscolaires des écoles sparnaciennes ou téléchargé sur le site internet des Habits de Lumière, en remplissant intégralement le formulaire de participation prévu à cet effet.

Le dossier doit être envoyé dûment complété :

**au plus tard le **vendredi 18 novembre 2022 à 12h****  
**par e-mail à [habitsdelumiere@ville-epernay.fr](mailto:habitsdelumiere@ville-epernay.fr)**  
**par courrier ou dépôt au service Communication de la Ville d'Épernay**  
***(7 bis, avenue de Champagne – BP 505 51331 Épernay cedex)***

Les candidatures incomplètes, non lisibles, non conformes ou envoyées hors délai seront éliminées.

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

### Calendrier :

**Jusqu'au vendredi 18 novembre :** réception des dossiers

**Entre le lundi 21 et le vendredi 25 novembre :** réunion du jury et annonce des finalistes

**Samedi 10 décembre :** épreuve finale, annonce des résultats et remise des prix

### Déroulement du concours :

- **Thème imposé**

Les candidats devront proposer un dessert de Noël sucré, pour 4 personnes, de leur invention.

- **Présélection**

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de membres de l'Association des Métiers de Bouche d'Épernay, de professionnels et de représentants de la Ville d'Épernay.

Quatre candidats seront sélectionnés pour participer à l'épreuve finale du concours.

#### ▪ **Epreuve finale**

L'épreuve finale se déroulera **rue des Archers, le samedi 10 décembre 2022 de 16h à 18h.**

Les candidats devront réaliser la recette présentée dans leur dossier d'inscription, en 40 minutes maximum, en présence du jury et du public.

Ils devront amener les ingrédients et le petit matériel de cuisine nécessaires à la réalisation de leur plat. Ils pourront également apporter des éléments précuits afin de respecter la limite de 40 minutes.

Chacun pourra se faire aider par un des membres du jury préalablement tiré au sort (notamment pour la cuisson).

A la fin du temps imparti, le candidat devra présenter au jury une assiette du dessert réalisé.

#### ▪ **Evaluation**

Le jury dégustera les réalisations des candidats et établira un classement selon les critères suivants :

- présentation
- goût
- technique

Les résultats seront annoncés à l'issue de l'épreuve.

#### ▪ **Lots**

Quatre lots récompenseront chacun des participants.

#### Désistement :

En cas de désistement, le candidat s'engage à en informer les organisateurs au plus tard le lundi 5 décembre 2022.

#### Droit à la propriété intellectuelle et droit à l'image :

A partir de l'inscription du candidat, son ou ses représentants légaux reconnaissent, acceptent et autorisent gracieusement que ses nom et prénom, sa recette ainsi que son image soient utilisés par les organisateurs pour une durée illimitée, à travers un ensemble de supports de communication (Épernay le Journal, sites internet de la Ville et des Habits de Lumière, réseaux sociaux...).

Les candidats peuvent être photographiés ou filmés avant, pendant et après l'épreuve.

Traitement des données à caractère personnel :

Dans le cadre du présent concours, les données à caractère personnel seront collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles seront conservées jusqu'à expiration du concours. Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

Contact :

Service Communication  
7 bis, avenue de Champagne  
BP 505  
51331 EPERNAY Cedex

Limite de responsabilité :

Le ou les représentants légaux du candidat sont réputés connaître et accepter les risques liés à la pratique de la cuisine (coupure, brûlure...).

Sanctions :

Toute fraude, tentative de fraude, non respect du présent règlement ou toute intervention malveillante visant à perturber le bon déroulement du concours donneront lieu à l'exclusion de son auteur.

Acceptation du règlement :

L'inscription et la participation au concours impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'ensemble de ses dispositions.

**Signature des représentants légaux du candidat**

**Signature du candidat**